

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE ET VILAINE)

Délibération n° **2026 - 09 - 81** - Séance du 10 septembre 2026

En exercice : **27**

Présents : **23**

Qui ont pris part à la délibération : **25**

Date de la convocation : **03 septembre 2026**

Date de l'affichage : **03 septembre 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi dix septembre à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : PRIZÉ Laurent ; LHERMITTE Hervé ; MARCHERON Bertrand ; ROZAT Manon ; GUITTON Bertrand ; GENDROT Rémy ; SENÉ Rokhaya Dite Daba ; WADIER Typhaine ; GÉRARD Pierrick ; GAVARD Caroline ; RICHARD Dominique ; ABGRALL Julien ; LE MAGOAROU Anne ; DUMOND Éric ; RACAPÉ Sarah ; CHOMAUD Guillaume ; VIMONT Anne ; HUBERT Stéphane ; Nadia MEZIANI ; LALOÉ Renaud ; HEURTEBIZE Hélène ; OLLIER Bernard ; VICAIRE Anne.

Excusé.e.s : HUGUENIN Florence (pouv à GUITTON Bertrand) ; LOMMERT Isabelle ; (pouv à M LHERMITTE) ; MATTEÏ Pauline ; LAMBERT Charline ;

Secrétaire de séance : **Rokhaya SENÉ**

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit se doter d'un règlement Intérieur dans les six mois qui suivent son installation, conformément à l'article L.2121-8 du CGCT.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les principales dispositions du règlement intérieur fixant notamment :

- les modalités de convocation et de tenue des séances du Conseil municipal ;
- les règles de fonctionnement des commissions municipales ;
- les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire ;
- les modalités d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale,
- les règles relatives à la tenue et à la publicité des séances, ainsi qu'à l'établissement des comptes rendus et procès-verbaux.

Le projet de règlement intérieur a été communiqué à l'ensemble des membres du Conseil municipal préalablement à la présente séance.

Considérant les remarques réalisées par chacune des listes élues au cours du mois de Mai 2026

Considérant la réunion de travail dédié au règlement intérieur en date du 31 août 2026 réunissant les membres du bureau municipal et un élu de chaque minorité,

A l'issue d'un vote il y a eu abstention de 7 membres du conseil municipal :

- VIMONT Anne ;
- HUBERT Stéphane ;
- Nadia MEZIANI ;
- LALOÉ Renaud ;
- HEURTEBIZE Hélène ;
- OLLIER Bernard ;
- VICAIRE Anne

Ainsi, le Conseil Municipal décide à la majorité (18 membres) :

- D'adopter le règlement intérieur du Conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération
- De charger Monsieur le Maire de l'application du présent règlement intérieur ;

Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance
Rokhaya SENÉ



Le Maire
Laurent PRIZÉ

